



ASSOCIATION REGIONALE
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2017

COLLEGE « PARTENAIRES INSTITUTIONNELS »

A retourner avant le 21 Avril 2017 à :

A.R.S.E.A.A. Action solidaire
-Assemblée Générale-
7 chemin de Colasson - 31100 TOULOUSE

Association et/ou Organisme :

Adresse :

.....

Représenté(e) par
(Nom, prénom, qualité)

Courriel : Tél :

Art. 3 des statuts :

« Ce collège regroupe les personnes morales de droit public ou de droit privé, avec lesquelles l'association entretient des relations dans le cadre de ses objectifs. Ne peuvent ainsi adhérer que les institutions sollicitées par le Conseil d'Administration de l'ARSEAA, n'ayant aucun lien d'affaire ni d'intérêt financier avec l'association. Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal ou statutaire ou toute personne désignée par celui-ci. »

Demande mon adhésion à l'ARSEAA en tant que membre du Collège « PARTENAIRES INSTITUTIONNELS »

Règle ma cotisation annuelle d'un montant de **15 €** :

par chèque, à l'ordre de "arseaa - action solidaire"

en espèces.

A, le

Signature :